



Désertion armée de terre

Par **CHARBONNEL**, le **25/10/2012** à **16:21**

Mon fils de 20 ans s'est engagé dans l'armée de terre pour 5 ans le 3 avril 2011. Depuis le 8 septembre 2012, il ne s'est pas présenté à son régiment. Il a adressé au capitaine du régiment une promesse d'embauche puisqu'on lui avait dit que c'était une condition suffisante pour rompre son contrat. L'armée lui a renvoyé un courrier lui indiquant qu'elle pouvait donner une suite favorable à sa demande mais qu'il fallait qu'il se présente à son régiment. Il refuse d'y aller et a manifestement peur. Que risque t-il pour désertion et peut-il signer son contrat de travail

Par **P.M.**, le **25/10/2012** à **22:29**

Bonjour,
Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...